La Question du Canal du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce n'est certes point le canal de Saint-Quentin qui pourra suffire à écouler ce formidable tonnage. Malgré toutes les dépenses pour l'améliorer, cette ancienne artère qui s'est vue affecter des sommes destinées au canal du Nord restera insuffisante. La circulation batelière y est à la merci du moindre accident.

Personne ne peut l'ignorer. M. Hayez a signalé tout le danger de vouloir persister dans cette idée que le canal de Saint-Quentin pourra, à lui seul, assurer le trafic qui nous occupe.

De toute urgence, il faut reconstruire

Ainsi donc par ce qui précède on peut comprendre que le canal du Nord est sacrifié au canal de Saint-Quentin.

Cependant puisqu'il est avéré que ce dernier ne pourra jamais rendre les services nécessaires que notre région doit attendre d'une voie navigable !

M. le sénateur Hayez était assurément le plus apte à nous donner toutes précisions.

Voici, dans une interview qu'il a bien voulu m'accorder, ce qu'il a déclaré :

— « Tout d'abord je tiens à vous faire remarquer que M. Evrard, à la tribune de la Chambre, avait dit, déjà, que des sommes affectées au canal du Nord furent utilisées à l'amélioration du canal de Saint-Quentin.

Comme nous n'avions aucune précision à ce sujet, voulant en avoir le cœur net, j'ai, dans mon discours, au Sénat, l'autre jour, lancé un chiffre un peu audacieux. Et cela pour que le ministre des Travaux publics me réponde par un chiffre plus près de l'exactitude.

« C'est ce qui s'est produit. M. Tardieu a déclaré que 19 millions avaient été ainsi absorbés par le canal de Saint-Quentin.

« Le ministre n'a, sans doute, envisagé, dans ce chiffre, que les dépenses d'un an, deux tout au plus. Car si l'on fait le total des sommes dépensées depuis l'armistice pour cette artère fluviale et prises sur les crédits votés pour le canal du Nord, on arrive à un chiffre supérieur de beaucoup à 19 millions.

« Quoi qu'il en soit, ce qui est fait est fait et nous ne gagnerions rien à y revenir.

« Ce qu'il faut — et c'est l'intérêt général qui l'exige — c'est ne point persister à vouloir transformer indéfiniment et sans jamais obtenir de résultats appréciables, le canal de Saint-Quentin où la circulation est difficile et peu rapide et ne pourra pas être améliorée quoi qu'on fasse.

M. Hayez insiste sur ce détail que les industriels et les représentants des compagnies houillères n'ont aucune idée préconçue. Ce qu'ils désirent c'est avoir des moyens de transports suffisants pour écouler leurs produits de façon normale. Et le canal du Nord s'y prête admirablement.

« — Nous demandons qu'il soit terminé, continue M. Hayez. Et si l'Administration des Ponts et Chaussées veut s'en donner la peine ça ne traînera pas, d'autant moins que le désir et la volonté des intéressés l'y aideront largement.

« J'en ai eu la preuve il y a quelques jours. Dans une réunion qui groupait les représentants des houillères et les membres de la Chambre de commerce de Douai, tous ont affirmé nettement la nécessité de terminer le canal du Nord et la volonté ardente d'aider à cet achèvement.

« Si l'on tient compte des prestations en nature et de l'appui financier des intéressés, l'Etat verrait son sacrifice réduit au minimum et dans quelques années le canal du Nord serait livré à la circulation.

« M. Tardieu qui est un homme de réalisations m'a semblé tout à fait bien disposé à cet égard.

« Quant à moi, je vous prie de croire que je n'ai pas l'intention de laisser s'éteindre une question aussi intéressante.

« La Chambre de commerce de Douai et les compagnies minières ont engagé des capitaux. Les travaux entrepris et exécutés sont très importants, il faut les terminer.

« Si on ne le fait pas, dans quelques années, la seule voie de navigation qui relie le Nord de la France aux autres régions sera absolument insuffisante.

« Peut-on imaginer cela sans bondir ?

« Quand on voit l'importance des voies de communications qui existait en Allemagne, avant la guerre, quand on voit celles qui ont été construites depuis, on ne peut comprendre pourquoi la France ne fait rien dans ce sens.

« Ah ! nous avons un sérieux retard sur notre voisine de l'Est.

M. le sénateur Hayez termine par cette conclusion :

« Un industriel qui ne tient pas son outillage au niveau des perfectionnements qui se créent, ruine son industrie. Il en est de même d'un Etat qui néglige les initiatives et n'apporte point son aide au développement de l'industrie française.

« Le canal du Nord est un des perfectionnements nécessaires à l'outillage national, un des éléments de la prospérité française.

« Il convient de n'en point retarder l'achèvement. »

L'assassinat de la droguiste lilloise

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est sans doute après le départ de cet étrange visiteur que Mme Tyrou sortit faire sa promenade. Celle-ci ne durait pas toujours une heure comme on l'a d'abord dit, car quelques-uns se sont attardés jusqu'à minuit dans un cabaret de la rue des Postes. L'assassin ne devait pas ignorer ce détail.

Le service de la Sûreté retient cette première piste et tout le nécessaire sera fait pour retrouver le mystérieux visiteur. Si celui-ci n'est pas l'auteur du crime, il a tout intérêt à se faire connaître le plus vite possible.

Une nouvelle descente de police

Dans la soirée d'hier, M. Coissard, accompagné de plusieurs inspecteurs de la Sûreté, s'est, à nouveau, rendu à la maison du crime.

Le magistrat voulait se rendre compte si l'assassin avait pu opérer dans l'obscurité.

Aucun bec de gaz ne se trouve à proximité de l'habitation, mais une faible lueur des magasins d'en face éclaire légèrement le magasin, mais pas suffisamment pour diriger et fouiller des meubles.

Il est donc incontestable que le criminel a dû s'éclairer à l'aide d'une lampe électrique de poche.

Dans le couloir de la cour Saint-Jean, il faut une obscurité des plus complètes, l'on s'explique que des gens aient pu y passer sans apercevoir que la porte de la cuisine de la droguiste était ouverte.

Donc, Mme Tyrou a très bien pu entrer à son domicile sans apercevoir le malfaiteur, qui l'aura alors frappée.

Râfles sur râfles

Sans relâche, la brigade de la sûreté a opéré, au cours de l'avant-dernière nuit, des râfles dans tous les quartiers et étendit son rayon d'action jusque sur les territoires de Loos et de Lezennes.

Une vingtaine d'individus suspects ont été conduits au bureau de la sûreté pour identification et pour examiner leur emploi du temps. Deux d'entre eux furent maintenus en état d'arrestation ; l'un faisait l'objet d'un mandat d'arrêt, l'autre était expulsé de France.

Disons en terminant que MM. Coissard, chef de la sûreté et Bauduiou, commissaire de police du 6e arrondissement, se tiennent à la disposition de toutes les personnes susceptibles de donner des renseignements permettant de découvrir l'assassin.

La plus grande discrétion sera évidemment observée.

G. D.

Trois inquiétantes disparitions à Valenciennes

Hier, la police municipale de Valenciennes a été informée de la disparition de trois personnes. Il s'agit d'abord de Jules Allard, qui était occupé comme domestique au Collège Notre-Dame, à Valenciennes.

Samedi, il déclara à un de ses camarades qu'il allait se promener ; depuis, il n'a plus donné de ses nouvelles.

D'autre part, Joseph Kuligowski, 32 ans, de nationalités polonaise, journalier aux Forges et Aciéries du Nord-Est, n'a pas reparu depuis samedi à la chambre qu'il occupe chez Mme Dussart, aubergiste, 18, rue du Faubourg-de-Cambrai, à Valenciennes.

— Enfin, Mme Leclercq, Chemin de Ceinture à Saint-Saulve, est venue déclarer à la police que son domestique, Léon Sourdeau, n'était pas rentré chez elle depuis lundi.

Voici son signalement : Agé de 63 ans ; taille moyenne ; yeux noirs ; pantalon de velours ; veston marron ; casquette beige ; chaussé de souliers noirs.

Ces trois disparus sont recherchés par la police.

Un escroc Roubaisien faisait partie de la bande des "carambouilleurs" de Paris

Ces jours derniers, M. Henaut, juge d'instruction, avait signé une ordonnance de renvoi devant la Chambre des mises en accusation à l'encontre du sieur Robert Scherpereel inculpé d'abus de confiance, vol, faux et usage de faux, au préjudice de M. Edouard Pureur, chevilleur à Roubaix. Le prévenu avait été laissé en liberté provisoire sous caution en 1924.

Nous apprenons que Scherpereel vient d'être arrêté à Paris. Il faisait partie de la bande des « Pieds Humides », ou plutôt des « Carambouilleurs », qui escroquèrent plus de quatre millions de francs aux patrons des membres de la bande.

Avant de prendre congé, M. Hayez aborde un autre point différent du sujet que nous venons d'examiner mais qui n'en est pas moins important.

Il s'agit de la navigation aérienne. Mon éminent interlocuteur s'y intéresse également de même la Chambre de Commerce de Douai. Il évoque les visites de deux Ministres de l'aviation, M. Laurent Eynac d'abord, M. Dokanowski ensuite. Et j'apprends ainsi que le projet d'établissement d'un réseau commercial aérien est loin d'être abandonné. MM. Hayez et de Lubersac ont fait instituer une commission spécial qui s'en occupe activement.

Mais ceci est une autre histoire que nous vous exposerons, le moment venu.

Robert JAN.

Trois émules d'Arsène Lupin devant les Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Dans un bureau on trouva 3 matraques plombées, 2 morceaux de scie, un couteau avec gaine en loup noir, 2 reçus d'achat de pistolet automatique, en date du 6 février 1927, un contrat d'association entre les nommés René Catoire, Lucien Baert et Florent Clause, ainsi qu'un carnet d'adresses.

Baert fit connaître que l'argent trouvé chez lui provenait d'un cambriolage, qu'en compagnie de Clause, il avait commis, 4, rue Royale à Wattrelos, au domicile de M. Delseuze, sur les indications de son camarade Catoire.

A l'instruction les preuves malfaiteurs reconnurent que le carnet d'adresses, saisi chez Baert comportait des indications de rues et de maisons qu'ils avaient relevées en vue de prochains cambriolages ; ils avouèrent que leur association avait pour but de leur procurer de l'argent au moyen de cambriolages qu'ils devaient en principe effectuer dès le début de l'hiver 1927. Ils s'étaient dans ce but munis de revolvers, de matraques et avaient rassemblé l'attirail de cambrioleurs découvert sur eux et chez Baert, leur association devait être dissoute lorsque la caisse renfermerait 3 millions de francs.

PREMIERE OPERATION

Touchant le vol sur lui visé commis chez M. Demasure il est établi que vers la fin du mois de juillet 1927, Catoire avisa Clause et Baert que M. Ferdinand Demasure son oncle demeurant 4, rue Royale, à Wattrelos devait venir dîner le 1er août chez ses parents à Roubaix. Il proposa à ses deux associés de mettre à profit l'absence de son oncle qui possédait des économies pour pénétrer chez lui et le voler.

Baert et Clause acceptèrent la proposition ; ils se rendirent d'abord à Wattrelos pour examiner les lieux le 1er août 1927. Baert après avoir dîné chez les parents de Catoire en Compagnie de M. Demasure quitta ses hôtes vers 15 heures, il rejoignit Clause et tous deux partirent pour Wattrelos. Après avoir enfoncé la porte de la clôture extérieure de l'immeuble, ils pénétrèrent après escalade d'une fenêtre dans l'habitation de M. Demasure, ils fouillèrent tous les tiroirs et s'emparèrent d'un billet de 100 francs belge et 60 pièces de 5 francs françaises, de 50 pièces de 2 fr. et de 36 pièces de 50 centimes. Les deux cambrioleurs firent en outre main basse sur trois bagues en or, une chevalière en or, une montre de dame, deux boucles d'oreilles en or, une paire de lorgnons et un trousseau de clefs.

Mis en goût par ce succès, Baert et Clause bien que l'hiver ne fut pas encore venu essayaient le 13 août de cambrioler la maison de M. Duthoit, 120, rue du Coq à Roubaix, lorsqu'ils furent arrêtés.

DERNIER EPISODE

Devant la Cour d'Assises.

Voici les trois héros.

Dans le box des accusés, ils sont rangés, non par âge ou suivant le degré de culpabilité, mais par ordre de taille.

Le plus grand qui est aussi l'aîné — 20 ans — est René Catoire, il est blond.

Le moyen, benjamin du trio — 18 ans — Florent Clause est brun.

Le plus petit enfin — 19 ans — est Lucien Baert, châtain clair.

Rien de particulier ne les distingue du commun des mortels. Ces trois apprentis cambrioleurs n'ont point l'air de dangereux malfaiteurs. Ils sont calmes, corrects d'allure et d'habits et point retors. Ils ne cherchent pas à compliquer les choses. D'ailleurs, ils avaient avoué, dès leur arrestation. Une fois de plus ils reconnaissent les faits.

Les deux premiers sont presque timides ; ils parlent peu. Le troisième Baert qui paraît intelligent, à le goût du langage correct, il s'exprime avec facilité, presque avec élégance. Si la police n'avait pas interrompu son début de carrière, Baert, était tout désigné pour jouer les rôles de gentleman cambrioleur.

Déjà avec Clause il remplissait les fonctions de premier plan. Tous avaient la charge de manier la pince monseigneur et le outistri.

Catoire — qui devait cela, peut-être, au bénéfice de l'âge — restait dans les coulisses. Il indiquait et marquait les coups. En outre, il fabriquait les outils pieds de biche et passe-partout.

D'autre part, c'est à lui que le contrat d'association devait d'avoir la clause qui spécifiait « que celui qui manquerait aux engagements souscrits serait descendu ».

En somme tout avait été prévu sauf l'intervention de la justice et de ses auxiliaires.

Ils s'en aperçoivent aujourd'hui tandis que viennent défiler M. Desmasure qui fut bel et bien cambriolé sur les indications de son neveu Catoire, M. Leclercq, industriel à Roubaix, grâce à qui le cambriolage de la demeure de M. Duthoit échoua.

M. Leclercq, en effet, aperçut les jeunes cambrioleurs qui opéraient en face de chez lui. Il avertit aussitôt la police. Ce dont M. le Président Dorigny et M. l'avocat général Dupuich le félicitent.

L'agent de police Peyronnet et le commissaire de police du 1er arrondissement de Roubaix M. André Pierre, terminent l'audition.

ÉPILOGUE

Un sévère et éloquent réquisitoire de M. l'avocat général Dupuich qui réclame pour chacun des trois inculpés, une peine de réclusion, les plaidoiries intelligentes des trois défenseurs Mes Jacquin, Caëlle et Philippe Kah qui invoquent le jeune âge et les bons antécédents de leurs clients amènent la conclusion de l'histoire rocambolesque.

Le jury écarte le chef d'association de malfaiteurs mais répond affirmativement quant aux autres questions.

Et la Cour ayant délibéré rapporte ces condamnations : Lucien BAERT, Florent CLAUSE et René CATOIRE, chacun à trois ans de prison avec sursis.

Tel est l'épilogue. Et les trois petits jeunes gens furent bien de ne plus jamais rêver de devenir Rocambole ou Arsène Lupin.

R. J.

Le crime d'un Polonais à Escaudain

Les jurés du Nord vont rendre aujourd'hui leur verdict au sujet d'un crime commis par un Polonais à Escaudain. Ce dernier du nom de Jaworski, tua sa femme Héléna Barezak avec qui il s'adonnait à la boisson.

C'est en rentrant un soir ivre plus que de coutume qu'il se disputa avec son épouse qui était dans le même état, et l'étrangla.

Il enterra ensuite le corps dans le jardin où on le retrouva un mois plus tard.

Jaworski fut arrêté au moment où il allait prendre la fuite. Il tenta de se suicider au violon d'Escaudain, puis il prétendit que sa femme était partie chez des amis, mais habilement « cuisiné » il finit par avouer.

Les Funérailles de M. Jean REBOUX

Rédacteur en chef du "Journal de Roubaix"

Si la sympathie populaire peut apaiser les douleurs humaines et si l'hommage d'une foule attristée peut adoucir les peines que la mort dispense aveuglément, Mme Alfred Reboux, directrice du « Journal de Roubaix », sa famille et le personnel attaché au journal, ont eu leur grande part de ces sympathies et de ces hommages.

La mort d'un homme jeune, que de belles qualités semblaient porter vers de grandes destinées, ses funérailles splendides firent affluer, vers une famille éprouvée, tout un émouvant cortège.

La population roubaisienne, le monde de la Presse, de l'Administration, du Parlement, de la Politique et des Arts, rendirent, hier, à notre jeune confrère, prématurément touché par un destin aux insondables caprices, un solennel et respectueux hommage.

LA LEVÉE DU CORPS

La cour d'honneur de la maison mortuaire fut, dès le matin, fréquentée par un très nombreux public, venu s'incliner devant les restes de M. Jean Reboux.

Après la levée du corps un cortège imposant se dirigea vers l'église Saint-Martin où eut lieu la cérémonie religieuse.

Sur tout le parcours une foule dense, recueillie, émue par la cruauté du destin et la somptuosité des funérailles fit une haie au cortège majestueux.

Un char, couvert de fleurs admirables, était suivi par le personnel de la rédaction, de l'administration et des ateliers du « Journal de Roubaix ».

Puis, richement caparaçonnés, les chevaux des pompes funèbres, traînant le char où le cercueil disparaissait également sous l'ample moisson florale que l'affection, la reconnaissance et l'amitié, avaient faite pour le jeune disparu.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Eugène Motte, ancien député ; Henri Langlais, président de l'Association professionnelle des journalistes du Nord, Eugène Duthoit, doyen de la Faculté libre de Droit de Lille ; A. Robyn, président du Cercle Militaire ; Jacques Masurel, président des « Amis de Tourcoing » ; Jean Desruelles, secrétaire général du Cercle Militaire ; Lucien Grandvarlet, ami du défunt, et Alfred Messiaen, secrétaire général de la rédaction du « Journal de Roubaix ».

Le deuil était conduit par les beaux-frères du défunt : MM. Anthime Delbaere, pharmacien, ayant pour deuillant Mgr Margerin, recteur honoraire de l'Université catholique de Lille, Paul Drillon, avocat, ancien bâtonnier du Barreau de Lille, etc.

Mme Alfred Reboux, enveloppée de deuil et de douleur était assistée de religieuses.

Notre Journal était représenté par MM. Fleury, administrateur, Emile Gest, inspecteur général des services de vente ; Emile Bardiès, rédacteur principal de notre édition de Roubaix-Tourcoing « l'Egalité ».

LES PERSONNALITÉS

Remarques dans l'immense cortège : MM. Daniel-Vincent, sénateur, ancien ministre, Louis Loucheur, député, ancien ministre ; l'abbé Lemire, Groussau, Nicolle, Crespel et Coutel, députés du Nord ; Guibaud, conseiller général ; G. Vandamme et Schaepelynck, conseillers d'arrondissement ; Chavin, chef de cabinet du préfet du Nord ; Gimat et Fuzy, conseillers de préfecture ; Auguste Dewavrin et Jean Prouvost, administrateurs délégués de « Paris-Midi » ; Toussaint, Pelleau et Gauche, rédacteur en chef et administrateur délégué du « Progrès du Nord » ; G. Lequette, rédacteur en chef du « Courrier du Pas-de-Calais » ; Léon Rénier, directeur général de l'Agence Havas ; Vincent et Guillaume, de la succursale de Lille, de très nombreux confrères régionaux.

MM. les généraux Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée, et Bossu, adjoint ; les colonels Galet-Lalande, de l'infanterie coloniale et Lecot ; Guéranger, président du Cercle des officiers de Tourcoing.

MM. Georges Motte et Louis Lorthiois, présidents de Chambre de commerce de Roubaix et Tourcoing ; Alexandre Delaoutre, président, et Joseph Wibaux, président honoraire de la Fédération industrielle et commerciale ; Valentin, président du Tribunal de Commerce de Roubaix.

MM. Albert Prouvost, président du Syndicat des peigneurs de Roubaix-Tourcoing ; Thaune, conseil général de Roubaix ; Désiré Ley, administrateur délégué du Consortium textile ; Sory, adjoint au maire de Roubaix et Fraye, secrétaire général ; de Montalembert, maire d'Anappes ; Deconinck, conseiller municipal de Tourcoing ; Félix Chatteleyn, ancien sénateur.

MM. Pierre Bourlet, directeur du Crédit du Nord ; Delepoulle, président et une délégation des « Amis de Lille » ; Michaux-Caulet, président et Alb. Sonneville, président de la section des « Amis de Roubaix » ; Bulquin, président honoraire de la Banque de France ; Champier, directeur de l'Ecole normale supérieure des Arts et Industries textiles ; Toussaint, directeur de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Robert, inspecteur du travail ; Bousquet, directeur du Conservatoire ; Em. Fournier, président de la « Grande Harmonie » ; Desmettre, commissaire central de police et Flament, chef de la Sûreté ; Neveux, directeur de la voirie ; Ricart, directeur de la Société Roubaisienne d'éclairage ; René Wibaux, président de la Société d'entr'aide de la Légion d'honneur ; Cassel, secrétaire général de la Fédération départementale des mutilés ; Carrence, président de l'Amicale des régions libérées, etc., etc...

AU CIMETIÈRE

Après la cérémonie religieuse, à Saint-Martin, le convoi, respectueusement salué sur tout le passage par une foule énorme, se dirigea vers le cimetière où l'inhumation eut lieu, dans le caveau de la famille.

Des discours, retraçant la brève et brillante carrière de M. Jean Reboux, y furent prononcés par MM. Eugène Motte ; Henri Langlais ; Eugène Duthoit ; Robyn ; Jacques Masurel ; Lucien Monnet, au nom des sports ; Lucien Grandvarlet et André Tavernier, au nom du personnel du « Journal de Roubaix ».

Le « Réveil du Nord » renouvelle à Mme Veuve Alfred Reboux si cruellement frappée dans ses chères affections ainsi qu'à ses confrères du « Journal de Roubaix » ses plus vives condoléances.

DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE WALLERS

Par décret en date du 8 janvier 1928, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur le Conseil municipal de la commune de Wallers (Nord) est dissous.

M. Marcel Cachin s'est rendu hier à la Chambre

Il y reviendra aujourd'hui

Il n'y avait pas séance hier après-midi à la Chambre. Les couloirs étaient à peu près déserts lorsqu'à 15 heures, M. Marcel Cachin, qui venait de pénétrer dans le Palais-Bourbon, fut aperçu traversant la salle des Pas Perdus.

Le député communiste fut aussitôt rejoint par quelques journalistes qui le pressèrent de questions. Mais il répondit évasivement et laissa simplement entendre qu'il comptait assister aujourd'hui au débat qui s'instituera sur la demande de maintien de l'immunité parlementaire, présenté par MM. Charles Baron et Uhry, au nom du Groupe Socialiste.

M. Garchery répondant à une question qui lui était posée, a dit qu'il n'était pas certain que MM. Doriot, Marty, Duclos et Vaillant-Couturier les autres députés communistes condamnés pourraient être présents aujourd'hui au Palais-Bourbon. « Ils ont été envoyés en délégation, a-t-il ajouté, depuis la fin de la session dernière et ils ont accompli la mission qui leur avait été confiée. M. Doriot, dont la santé était précaire, s'est soigné, et je ne puis vous dire si tous nos collègues seront en mesure de venir aujourd'hui ici ».

A 16 h. 40, M. Cachin, accompagné de M. Garchery et de plusieurs de ses collègues, traversa de nouveau la salle des Pas Perdus et confirma son intention d'assister à la séance de ce jour, sans pouvoir assurer qu'il interviendrait personnellement dans la discussion.

Un débat mouvementé aujourd'hui à la Chambre

Comment se posera la question des députés communistes condamnés

(De notre rédaction parisienne)

La visite plutôt inattendue que M. Marcel Cachin a faite à la Chambre hier a provoqué quelque surprise et beaucoup de curiosité. Des habitués du Palais Bourbon s'étonnaient de voir le député communiste circuler librement, alors que le gouvernement avait dit son intention de faire arrêter ainsi que ses collègues condamnés.

Dans les milieux informés, on laisse entendre que c'est par déférence pour la Chambre que le Gouvernement s'est abstenu de tout acte qui aurait eu pour résultat de mettre le Parlement devant le fait accompli. Le Gouvernement entend en effet réserver entièrement les droits de la Chambre, jusqu'à la séance d'aujourd'hui, au début de laquelle il fera officiellement connaître à l'assemblée qu'il persiste dans son intention d'incarcérer les députés condamnés.

A la suite de cette communication deux hypothèses peuvent être envisagées. Ou bien la décision du Gouvernement ne donnera pas lieu à un débat, ou bien la Chambre se trouvera en présence d'une motion tendant au maintien de l'immunité parlementaire.

Dans le premier cas, le Gouvernement fera procéder à l'arrestation des députés communistes, dès que possible ; dans la seconde demandera à la Chambre de repousser la motion et posera à ce sujet la question de confiance.

M. Uhry au nom du Parti Socialiste, défendra la motion tendant au maintien de l'immunité parlementaire aux cinq députés condamnés.

En ce qui concerne la séance d'aujourd'hui, on s'attend à un très vif débat donnant lieu à de multiples incidents.

Escroqueries aux dommages de guerre

L'AFFAIRE DES SUCRERIES

Dans cette affaire, où sont inculpés M. Deroubaix et M. Lauriol, de Roubaix, et dont les débats avaient commencé lundi dernier, le Tribunal de Lille a entendu, hier, les plaidoiries des défenseurs, Mes Boyer-Chammard et Goethals, pour Deroubaix, et Me Balaille fils, pour Lauriol.

L'affaire a été mise en délibéré ; le jugement sera rendu lundi prochain.

En Février, les pêcheurs Gravelinois partiront pour l'Islande

La flotille gravelinoise a commencé son armement en vue du départ pour l'Islande. On embarque le sel sur chacun des navires qui la composent ; puis ce seront les provisions et enfin l'on enverguera les voiles pour le départ, qui s'effectuera du 15 à fin février prochain.

UN GRAND PROCÈS SE PRÉPARE AU SUJET DE GLOZEL

Sur requête de MM. Claude et Emile Fradin, propriétaires du champ de Glozel, M. Dussaud, conservateur au Musée du Louvre, vient d'être assigné devant le Tribunal de la Seine, ainsi qu'un gérant de journal où ont paru des informations que MM. Fradin jugent diffamatoires.

EMPRUNTS COMMUNAUX

L'« Officiel » publie les décrets suivant : 1° la ville d'Hazebrouck est autorisée à emprunter une somme de 975.000 fr., remboursable en 25 ans au moyen du produit des surtaxes locales temporaires perçues par la Compagnie du Nord.

2° La ville de Roubaix est autorisée à emprunter une somme de 10.500.000 francs, remboursable en trente ans, au moyen du produit des surtaxes locales temporaires établies par l'article 2 du présent décret et destinée au paiement d'une partie des dépenses relatives à la création d'une voie-mère d'embranchements, la suppression de divers passages à niveaux et l'exécution de diverses améliorations dans les gares de Roubaix et de Roubaix-Wattrelos.

Les conditions de réalisation de ces emprunts seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'Intérieur.

BOURSE AUX TIMBRES DE LA RÉGION DU NORD

Aux réunions bi-hebdomadaires du dimanche matin et du mercredi après-midi s'ajoutera un troisième réunion ouverte à tous et principalement aux jeunes écoliers.

Le jeudi après-midi, de 14 à 18 heures, la Bourse fonctionnera. D'autre part nous rappelons à toutes les personnes désireuses d'obtenir des renseignements philatéliques qu'ils peuvent s'adresser tous les jours de 3 à 4 heures, à la Bourse aux Timbres de Lille, 13, place Rihour, où un délégué se tient à leur disposition.

Ce que fut notre XVe concert radiophonique

Nos Concerts se suivent, très variés, et pourtant se ressemblent en un point : le succès !... D'un concert à l'autre, ce succès ne se dément point et il en résulte que, de semaine en semaine les Galas Radiophoniques du « Réveil du Nord » rallient de plus en plus d'adeptes pour le plus grand profit du développement de la T. S. F. dans le Nord.

Notre concert de mercredi débutait par l'audition de Mme Marthe HAYEM, la remarquable plan-virtuose et pianiste-répétitrice de l'Opéra de Lille. Cette belle artiste, habituée de nos Concerts, nous a fait goûter tout le charme de « Près du Ruisseau », de Spindler et de la difficile « Polonaise en mi bémol » de Chopin. Mme Marthe Havem, outre le grand talent d'accompagnatrice qui lui est propre, accompagna, en outre de main de maître les chanteurs inscrits au programme.

Mme Andrée VAN DER VORST est un très beau soprano à la sonorité ample et copieuse. Elle se fit grandement apprécier tour à tour dans l'air délicat de « La Vie de Bohême », de Puccini et dans une très attrayante chanson espagnole « Lolita », de Whimy. Rappelons que cette artiste est un 1er prix du Conservatoire de Lyon et est professeur de chant.

Les Directeurs de l'« Office International des Spectacles », MM. Bernier et Lecoutre, 40, rue du Priez, à Lille, nous avaient cette fois fourni un excellent violoniste : M. Raymond EMMERECHTS, qui est d'ailleurs 1er violon-solo à l'Orchestre du Théâtre Sébastopol à Lille. Cet artiste nous révéla ses captivantes harmonies du « Souvenir », de Drela et du « Souvenir de Budapest », de E. Callant. C'est un véritable artiste, qui sait faire chanter son instrument.

Le grand air du « Roi de Lahore », de J. Massenet et « La Colline du Roi de Thulé », de Diaz, permirent à M. PARINI, baryton de la Scala de Milan et de l'« Office International des Spectacles », de déployer les splendeurs de sa belle voix chaleureuse, à la fois veloutée et ardente. Voilà certes un très bel artiste de la lignée de ceux qui restent attachés au « bel canto » italien.

Et puis, notre populaire et tant aimée Auguste LABBE a dilaté toutes les rates par ses amusantes plaisanteries.

L'histoire du fameux serpent trouvé dans un aéro par une femme qui venge notre mère Eve, en jetant l'intrus par-dessus bord, a fait beaucoup rire, non moins que l'histoire de la dame d'Houplin, qui avale une galène croyant avoir trouvé un morceau de sucre candi et qui avant « récupéré » sa galène la monte en épingle de cravate.

L'aventure du bonhomme de Bourg qui utilise trois billets de 500 francs comme papier hygiénique — il y a des besoins qui coûtent cher — fournit également à notre vieux Lalluppe matière à plaisanter, de même que la jeune dame de 535 livres, qui est chanteuse légère dans une baraque de foire.

En vérité, pour tout ceci, et pour d'autres choses encore, Auguste Labbe est un joyeux drille dont on ne se lasse pas. « A la prévoyire, mon vieux !... » s'écria certainement plus d'un galéneux à la fin de sa chronique patoisante.

Chers lecteurs à la semaine prochaine. En attendant restez tous de fervents galéneux ou lampistes.

LÉGION D'HONNEUR

Dans la promotion du ministère du Travail nous relevons les noms de M. Jean GUERIN, chef de service à l'Institut Pasteur de Lille, promu officier de la Légion d'honneur.

Au titre militaire, nous avons eu, en outre, le plaisir de relever le nom de M. Georges BATHIAT, membre de nombreuses associations du Nord : M. Georges Bathiat a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous sommes heureux d'adresser à tous deux nos vives félicitations.

LES ENFANTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS SUR LA COTE D'AZUR

Les membres de l'Amicale qui groupe les originaires des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme ont donné dimanche dernier leur fête annuelle dans les salons du Buffet de la Gare à Nice. Ce fut l'occasion d'une réunion empreinte de la plus grande camaraderie. A la table d'honneur avaient pris place : le docteur Guillaume, président ; M. Seydoux, président honoraire ; le docteur Henry et M. Mayoust, vice-présidents ; MM. Olivier, secrétaire ; Labenne et Delbar, trésoriers ; M. Dervoko, organisateur des fêtes. La gaîté régna au cours du repas qui fut excellent. Au champagne, le docteur Guillaume prit la parole pour se réjouir du succès de la fête, remercia les convives et principalement les Dames qui étaient venues en grand nombre à cette fête de famille. Puis le concert commença, concert rehaussé par le gracieux concours d'artistes de l'Opéra, du Casino et de la Jetée-Promenade et ce fut un régal pour les convives qui acclamèrent tous ces artistes. Vers sept heures on se sépara heureux d'avoir assisté à cette jolie réunion.

La politique régionale

Après l'Élection du Conseil Général

(Canton de Quesnoy-sur-Deûle)

LES REMERCIEMENTS du PARTI SOCIALISTE

On nous communique :

« Le Parti Socialiste s'en voudrait s'il ne marquait sa satisfaction du scrutin de dimanche.

« Dans huit communes sur neuf il est en progression sur l'élection similaire en 1922. C'est ainsi qu'il passe de 7 à 32 voix à Lompret, de 116 à 251 à Pérenchies, de 52 à 236 à Quesnoy.

« Dans l'ensemble du canton il passe de 448 à 846 suffrages, enregistrant ainsi un gain de 398 électeurs.

« Le Parti Socialiste manquerait à son devoir s'il ne priait ses 846 électeurs d'agréer l'expression de sa fraternelle gratitude. Il les prie de se grouper sous son drapeau plus particulièrement à Comines, à Pérenchies, à Quesnoy. Son candidat, M. Désiré Bondues, les prie de se préparer pour de nombreuses batailles jusqu'à la victoire du socialisme. »

FEUILLETON DU 12 JANVIER 1928. — N° 1

Résumé des feuilletons précédents

Suzanne, l'épouse de Pierre Marnin, comptable des établissements Lucien Delval à Paris, vient d'être l'heureuse mère d'une fille, Lilette. Tandis que Maryse Delval, jeune étudiante en médecine, veille sur le nouveau né, la femme de l'industriel, Hélène, superbe brune de 30 ans, dont Pierre Marnin est follement épris, vient rendre visite à l'accouchée. Peu après le départ de la femme de son patron, le comptable apprend que la petite Lilette a succombé. Sur ces entrefaites arrive Jacques Delval, le fils de l'industriel, qui propose à Marnin de remplacer le bébé mort par celui que sa maîtresse, Maud, vient d'avoir...

— Nous avons l'air de deux conspirateurs attendant le moment de faire leur mauvaise action, murmura la jeune fille.

— C'est un peu cela.

— Non, lui répondit-elle, c'est au contraire, une bonne œuvre que nous allons faire ensemble.

— Si bonne œuvre que vous m'en avez convaincu !

— Cela me fait du bien de vous l'entendre dire, car je finis par ne plus savoir, et je me demande si j'ai eu raison d'accepter...

— Oui, mon ami, mille fois oui.

Le carillon argentin de la pendule détacha un seul coup dans le silence ; c'était la demie de neuf heures.

Pierre tressaillit.

— Elle avance de cinq minutes, dit Maryse.

Tous deux tremblaient.

Marnin s'était posté derrière la fenêtre, guettant l'auto de Jacques Delval.

Une lueur illumina l'angle de la rue ; puis une lourde voiture descendit doucement jusqu'à la porte de la fabrique, où elle s'arrêta.

Déjà Pierre se précipitait dans l'escalier.

En quelques enjambées, il fut en bas. Il ne fallait pas que le concierge, généralement endormi à cette heure fut témoin du va et vient des jeunes gens.

Marnin ouvrit la portière et fit quelques pas dans la direction de la voiture.

Jacques Delval, sans quitter sa place, lui tendit alors un panier soigneusement recouvert d'une serviette, un de ces vastes corbeilles à linge comme en ont les blanchisseuses.

— Voilà, dit-il. Je vous attends. Redescendez-moi vite la panier avec l'autre.

La gorge serrée, Pierre remonta l'escalier.

Maryse l'attendait sur le palier.

Elle lui prit son fardeau des mains, et, comme lui, tremblait, elle l'emporta dans le cabinet de toilette où était le berceau de Lilette.

— Il attend... l'autre, bégaya Pierre comme la jeune fille s'éloignait.

Quelques instants après, le même panier, recouvert de la même serviette, reprenait la place dans l'auto qui filait à toute vitesse.

En rentrant chez lui, Pierre Marnin eut l'impression qu'il n'allait pas oser franchir le seuil de la pièce où reposait l'enfant.

Mais Maryse l'appelait :

— Pierre, Suzanne est réveillée ; allez donc auprès d'elle, elle vous demande.

Dans le grand lit où Suzanne était étendue, la première chose que vit le jeune homme ce fut le petit paquet soigneusement emmailloté qu'était le nouveau-né.

Il sentit ses forces l'abandonner ; mais la douce voix de Suzanne le rappelait à lui :

— Comme elle est belle notre petite Lilette disait-elle, il me semble qu'elle te ressemble, mon Pierre !

CHAPITRE III

L'AMOUR QUI NAIT

La fabrique de jouets dirigée par Lucien Delval semblait une grande ruche active et toute bourdonnante du bruit des métiers en marche.

Près de deux cents ouvriers y étaient employés aux besognes les plus diverses.

Ceux-ci, occupés à la confection du carton pâte, la spécialité de la maison, tournaient avec de grands pilons de bois, dans d'énormes cuves, un liquide brun, épais, gluant et fort laid à voir.

Ceux-là, emplissant des moules de fer de ce liquide, les mettaient au four, d'où ils retiraient des moitiés de cheval, de cochon, de vache, de poule, de chien, de chat, voire même de membres ou de troncs de poupées, tout cela d'une couleur noirâtre, sale et peu engageante.

D'autres étaient chargés de coller l'une contre l'autre les moitiés d'animaux ou de personnages.

D'autres encore peignaient les cochons en rose tendre, les soldats en bleu et rouge et le reste à l'avenant.

Enfin